

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 41

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« doivent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel